

Communiqué de presse

Suite de la 6^e Réforme de l'Etat, diverses compétences fédérales, à savoir la Santé, l'Aide aux personnes et les Allocations familiales, ont été régionalisées. En Région de Bruxelles-Capitale, c'est la Commission communautaire commune (Cocom) qui hérite de ces nouvelles matières.

Ce 14 mai 2018, **Rudi Vervoort**, président du Collège réuni, ainsi que **Guy Vanhengel**, **Didier Gosuin**, **Pascal Smet** et **Céline Fremault**, membres du Collège réuni, ont le plaisir d'annoncer la mise en route opérationnelle de l'organisme d'intérêt public bicommunautaire **Iriscare**, nouveau venu dans le paysage social bruxellois.

« En pratique, les matières transférées à la Région seront gérées de concert par ce nouvel OIP et par les Services du Collège réuni afin de développer une politique sociale cohérente en Région bruxelloise » explique Rudi Vervoort.

« La Cocom est une institution unique et importante. Unique grâce à la manière dont elle est gérée (au-delà des communautés) et importante car ses compétences concernent personnellement les Bruxellois ! Le nouvel organisme Iriscare a pour importante mission de transposer nos nouvelles compétences dans un modèle bruxellois. En outre Iriscare doit nous permettre de pouvoir mener une politique plus décisive. Et ce dans l'intérêt de tous les Bruxellois » ajoute Guy Vanhengel.

« Le modèle de gestion paritaire et le principe d'interventions au bénéfice des personnes, qui ont fait leurs preuves au niveau de la sécurité sociale, sont préservés au niveau bruxellois » insiste Céline Fremault.

Concrètement :

Les services du Collège réuni s'occupent principalement des normes et agréments et travaillent directement pour les membres du Collège réuni.

Iriscare, le nouvel OIP est chargé de la gestion quotidienne des matières comme l'aide aux personnes âgées et aux personnes atteintes d'un handicap, les maisons de repos et de soins, les soins de première ligne, les allocations familiales, etc. Le transfert effectif de ces matières est échelonné sur 2019 et 2020.

« Iriscare, c'est un budget d'environ 1,2 milliard d'euros. Dont près d'un tiers uniquement pour les politiques de santé », explique Didier Gosuin, Membre du Conseil réuni en charge de la Santé, du budget et de la Fonction publique. *« Le travail qui attend les équipes est donc d'envergure. Iriscare compte actuellement 250 collaborateurs venus d'horizons différents,*

administrations fédérales, Famifed, l'INAMI mais aussi les SFP Santé publique et Sécurité sociale. Toutefois, ces transferts de personnels fédéraux ne sont pas suffisants. C'est pourquoi, plusieurs recrutements seront lancés prochainement dont ceux de Directeur général et Directeur général adjoint pour diriger la barque »

« C'est un maillon important qui est aujourd'hui installé. La Région bruxelloise dispose désormais d'un organe lui permettant de gérer cette nouvelle compétence issue de la dernière réforme de l'Etat. Avec la Cocom, les Bruxellois gèrent en effet aussi des compétences aussi importantes que les allocations familiales ou les maisons de repos. Avec ce nouvel OIP, nous disposons d'un outil permettant la mise en œuvre de ces politiques. C'est primordial » a déclaré Pascal Smet, ministre de l'aide aux personnes.